



Collège d'autorisation et de contrôle Assignation de radiofréquence à titre provisoire

Décision du 21 octobre 2021.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par le demandeur identifié ci-après.

Vu l'article 8.2.1-2 du décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

Le demandeur identifié ci-après est autorisé à faire usage de la radiofréquence décrite ci-dessous, pour la période indiquée et en respectant les caractéristiques techniques définies.

Identification du demandeur

Raison sociale et forme juridique	Administration Communale De Fleurus
Siège social (adresse)	Chemin De Mons 61 6220 Fleurus
Numéro d'entreprise	0207.313.348
Date d'introduction de la demande	31/08/21

Identification de la fréquence provisoire autorisée

Période d'autorisation	du 29/10/21 au 30/10/21 inclus.
Nom de la station	FLEURUS
Fréquence	99.60 MHz
Adresse	Rue De La Virginette 6220 Fleurus
Coordonnées géographiques	50° 27' 24''N 4° 31' 21''E
PAR totale	10 W
Hauteur de l'antenne hors sol	10 m
Directivité de l'antenne	ND

Fait à Bruxelles, le 21 octobre 2021.

DocuSigned by:

 08013E62BA9E470...

DocuSigned by:

 8CA19B3ED537454...